



#### LIMITED WARRANTY

##### PASSENGER & LIGHT TRUCK TIRES

This Limited Warranty / Adjustment Policy provides for tire replacement under specified conditions. This policy applies to PARAGON tires used in normal highway service (commercial applications excluded) displaying warrantable conditions. Tires that become unserviceable or wear out because of neglect or mistreatment are excluded from PARAGON warranty coverage.

**THIS IS THE ONLY EXPRESSED WARRANTY MADE BY SAILUN TIRE AMERICAS. NO EMPLOYEE, RETAILER, DEALER, OR REPRESENTATIVE HAS THE AUTHORITY TO MAKE ANY WARRANTY, REPRESENTATION, PROMISE OR AGREEMENT THAT IN ANY WAY VARIES THE TERMS OR CONDITIONS SET FORTH IN THIS LIMITED WARRANTY.**

#### WARRANTY ELIGIBILITY

This warranty applies to every PARAGON replacement passenger car or light truck tire bearing the PARAGON brand name and complete Department of Transportation serial identification number while operated in normal highway use (commercial applications excluded) in Canada. These tires are covered by this warranty for the life of the original useable tread depth (the original tread depth down to the level of tread wear indicators molded at 2/32 inch) within 60 months from the date of purchase (proof of purchases required), or if proof of purchase is not available, the coverage will be 60 months from the date of manufacture. This warranty applies only to the original tire purchaser, and is not transferrable to any other party. This time period does not represent the expected service life for tires covered by this warranty.

#### WHAT IS NOT WARRANTED

Tires that have become unserviceable for the following reasons:

Improper repairs or repairs that have failed. Improper repairs will void this Limited Warranty.  
Improper maintenance which can include: improper inflation or other maintenance abuses.  
Improper application or operations such as speeding, improper tire size and / or specification.  
Improper mounting / dismounting procedures, tire/wheel assembly imbalance.  
Mechanical irregularities in the vehicle or wheel, such as bent wheel assemblies, misalignment, worn or faulty components.  
Weather checking/cracking or failures after four years (60 months) from the date of manufacture.  
Accident, corrosion, vandalism, fire or damages caused by contamination by petroleum or other chemical products.  
Tires used in commercial applications such as taxis, shuttle vehicles and couriers.  
Irregular tread wear, or worn-out (beyond 2/32nds remaining tread depth) is not covered under the Paragon Limited Warranty.  
Road hazard injuries or damages caused by obstacles or debris, such as cuts, punctures (whether repairable or not), snags, bruises, tears, abrasions or impact breaks (whether repairable or not), etc.  
Damage from racing, off road use (forestry roads, gravel, rock) and misapplication of the tire to vehicle.

#### ADDITIONAL EXCLUSIONS

Materials added such as fillers, sealants, balancing substances and external tire treatments. If the added material is the cause of a failure the warranty will be deemed as void.  
Tires submitted for ride disturbance complaints after 25% (2/32") tread wear.  
Tires on vehicles registered or operated outside of the Canada.  
Tires not purchased in the Canada through the Sailun Tire Americas distribution channel.  
Tires purchased as used.  
Tires branded by Paragon to note special classification at time of purchase, such as "NA" (non-adjustable), or tires altered by notching or buffing.  
Tires used on vehicles in racing or special applications.  
Tires rendered unserviceable due to snow chains or studs.  
Flat spotting due to improper storage or caused by brake lock.  
Paragon products produced prior to January 1, 2013.  
\* Note: Consequential damage mentioned above may not apply to you based on individual State limitations.

#### WHAT IS WARRANTED

Tires that have become unserviceable for reasons other than stated above, within 48 months of the date of manufacturer or 60 months from the date of purchase (proof of purchase required) during its useable tread life, the tires will be replaced in accordance with this warranty.

#### MODEL DEFECTS

##### LIMITED MILEAGE WARRANTY

MODEL	DEFECTS / MATERIALS	# MONTHS	ROAD HAZARD	TREAD LIFE PROTECTION	KM / MONTHS
TOUR A/S	YES	60	YES	YES	100K/60
SPORT HP AS2	YES	60	YES	YES	80K/60
TOUR SUV	YES	60	YES	YES	100K/60
TRACRUNNER HT2	YES	60	YES	YES	100K/60
RIDGERUNNER AT2	YES	60	YES	YES	80K/60
RIDGERUNNER RT	YES	60	YES	YES	72K/60

Note: All tire models, staggered vehicle fitments have half mileage for rear tires if different size than the front tires

Select PARAGON tires are assigned a Limited Mileage Warranty that protects the consumer against premature tread wear. If a tire reaches the end of its "useable tread life" before the stated mileage protection, the consumer will be issued a replacement PARAGON tire on a prorated basis, which means the consumer will be responsible for a percentage of the replacement cost. In order to maintain limited mileage protection, all tires must be properly inflated, balanced, rotated and aligned as recommended by vehicle manufacturer. All claims must be accompanied by the original purchase invoice as well as invoices for all on time services provided. Under all circumstances, the cost of mounting, balancing and any other service charges including applicable taxes, disposal fees are required to be paid by the consumer.

#### APPROVED TIRE ROTATION INTERVALS AND PATTERNS

The purpose of regularly rotating tires is to prolong their useful life by achieving more uniform wear for all tires on a vehicle. Before rotating tires, always consult the owner's manual for rotation recommendations for specific vehicles. If no rotation period is specified, tires should be rotated, at minimum, every 6,000 miles or at any sign of uneven wear. The first rotation is the most important. Rotating the tires as recommended by the vehicle or tire manufacturer will help even out the amount of wear on each tire and extend the life of the entire set. Such tires include: "Temporary Use Spares", unidirectional tires and tires with asymmetric tread designs. Also, some vehicles may have different sized tires mounted on the front and rear axles, and these different sized tires have rotation restrictions. Check the owner's manual for the proper rotation recommendations for these special cases. When tires are rotated, the inflation pressures must be adjusted for the tires' new positions in accordance with the actual loads on that wheel position and the vehicle manufacturer's recommendations. Underinflated or overinflated tires may result in poor handling, uneven tread wear, and increased fuel consumption. If the tires show uneven wear, ask the service person to check for and correct any misalignment, imbalance, or other mechanical problem before rotation.

#### ROAD HAZARD ADJUSTMENT POLICY PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRES

When the original useable tread is worn 3/32" or less and within the first 2 years of invoice date, and a warrantable condition is found, the tire will be replaced with a comparable new Paragon tire free of charge. Replacement tires will be mounted and balanced at the vehicle owner's expense. Other service charges such as tire rotation, alignment or applicable taxes are payable by the customer. When a tire has worn past the above specified period for free replacement and a warrantable condition is found, the customer must pay for the cost of a new comparable Paragon passenger or light truck tire on a prorated basis. The dealer shall determine this cost by multiplying the percentage of useable tread worn by the current retail selling price of that tire at the time of warranty replacement. The cost of mounting, balancing and any other service charges or applicable taxes are payable by the customer.

#### MANDATORY TIRE REGISTRATION

For PARAGON Tires purchased in CANADA, please register your tires at: [Paragontires.ca](http://Paragontires.ca)

#### ALL PARAGON TIRE WARRANTIES MUST BE SUBMITTED THROUGH THE POINT OF PURCHASE

Rev 425C

## GARANTIE LIMITÉE PNEUS DE VÉHICULES DE TOURISME OU CAMIONNETTES

La présente garantie limitée/politique d'ajustement prévoit le remplacement des pneus dans certaines conditions. Cette politique s'applique aux pneus Paragon ayant fait l'objet d'un usage normal sur l'autoroute (à l'exclusion des applications commerciales) et admissibles au titre de la garantie. Les pneus rendus inutilisables ou usés en raison d'une négligence ou d'une mauvaise utilisation ne sont pas couverts par la garantie de Paragon.

Il s'agit de l'unique garantie explicite offerte par Sailun Tire Americas. Aucun employé, détaillant, concessionnaire ou représentant n'est habilité à offrir toute garantie, représentation, promesse ou entente qui diffère de quelque façon que ce soit des modalités énoncées dans la présente garantie limitée.

### ADMISSIBILITÉ AU TITRE DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique à tous les pneus de véhicules de tourisme ou de camionnettes PARAGON de remplacement portant le nom de marque PARAGON et un numéro de série complet du ministère des Transports et ayant fait l'objet d'un usage normal sur l'autoroute (à l'exclusion des applications commerciales) au Canada. Ces pneus sont couverts par la présente garantie pendant toute la durée de vie utile de la bande de roulement d'origine applicable au Canada (de la profondeur de sculpture d'origine jusqu'aux indicateurs d'usure de la bande de roulement de 2/32 po) pendant une période de 60 mois à compter de la date d'achat (preuve d'achat requise) ou pendant une période de 60 mois à compter de la date de fabrication (en l'absence d'une preuve d'achat). Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial du pneu et n'est pas transférable à une autre partie. Cette période ne représente pas la durée de vie prévue des pneus couverts par la présente garantie.

### ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les pneus rendus inutilisables pour les raisons suivantes : Réparations inadéquates ou défaillantes. Toute réparation inadéquate annulera la présente garantie limitée. Entretien inadéquat, notamment un gonflement inadéquat ou toute autre tâche d'entretien abusive. Application ou utilisation inadéquates, notamment une vitesse excessive ou l'utilisation d'un pneu de taille inadéquate ou non conforme aux spécifications. Procédures d'installation ou de retrait inadéquates, mauvais équilibrage de l'ensemble pneu/roue. Irrégularités mécaniques du véhicule ou du pneu, notamment des ensembles de roue déformés, un mauvais parallélisme, des composants usés ou défaillants. Craquelures/fissures ou défaillances plus de 4 ans (60 mois) après la date de fabrication. Accident, corrosion, vandalisme, incendie ou dommages en raison d'une contamination par de l'essence ou d'autres produits chimiques. Utilisation dans des applications commerciales (taxis, navettes et transporteurs). Usure irrégulière de la bande de roulement ou excédant les indicateurs d'usure (profondeur de sculpture inférieure à 2/32 po); non couverte par la garantie limitée de Paragon. Avaries routières ou dommages causés par des obstacles ou des débris, comme des coupures, des perforations (réparable ou non), des accrocs, des impacts, des déchirures, des abrasions ou des éclatements par choc (réparables ou non), etc. Dommages attribuables à la course, à un usage hors route (chemins forestiers, de gravier et de roche) et à l'incompatibilité du pneu avec le véhicule.

### EXCLUSIONS SUPPLÉMENTAIRES

Matériaux ajoutés comme des agents de remplissage, des scellants, des substances d'équilibrage et des traitements externes pour pneus. Si un matériau ajouté est la cause d'une défaillance, la garantie sera annulée. Pneus faisant l'objet d'une plainte relative à une conduite inconfortable avec une usure de la bande de roulement supérieure à 25 % (2/32 po). Pneus de véhicules immatriculés ou utilisés à l'extérieur du Canada. Pneus non achetés au Canada par l'intermédiaire du réseau de distribution de Sailun Tire Americas. Pneus achetés d'occasion. Pneus marqués par Paragon pour indiquer une classification spéciale au moment de l'achat, comme « NA » (non réglable), ou pneus modifiés par entaillage ou polissage. Pneus utilisés sur des véhicules de course ou pour des applications spéciales. Pneus rendus inutilisables par des chaînes d'adhérence ou des crampons. Pneus présentant des méplats causés par un entreposage inadéquat ou l'utilisation du frein de stationnement. Produits Paragon fabriqués avant le 1er janvier 2013.

\* Remarque : Les dommages indirects mentionnés ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous en fonction des limitations propres à chaque province ou État.

### ÉLÉMENTS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les pneus devenus inutilisables pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus dans les 48 mois suivant la date de fabrication ou dans les 60 mois suivant la date d'achat (preuve d'achat requise) pendant la durée de vie utile de la bande de roulement; les pneus seront remplacés conformément à la présente garantie.

## DÉFAUTS DU MODÈLE GARANTIE LIMITÉE SELON LE KILOMÉTRAGE

Modèle	Défauts du modèle/ matériaux	Nbre de mois	Avarie routière	Protection de la bande	KM/ mois
TOUR A/S	OUI	60	OUI	OUI	100 000/60
SPORT HP AS2	OUI	60	OUI	OUI	80 000/60
TOUR SUV	OUI	60	OUI	OUI	100 000/60
TRACRUNNER HT2	OUI	60	OUI	OUI	100 000/60
RIDGERUNNER AT <sup>2</sup>	OUI	60	OUI	OUI	80 000/60
RIDGERUNNER R/T	OUI	60	OUI	OUI	72 000/60

Remarque : Le kilométrage couvert pour les pneus arrière est réduit de moitié si le véhicule est en monte décalée, c'est-à-dire que la taille des pneus arrière est différente de celle des pneus avant.

Certains pneus Paragon sont couverts par une garantie limitée selon le kilométrage qui protège le consommateur en cas d'usure prématuée de la bande de roulement. Si un pneu atteint la fin de la « durée de vie utile de sa bande de roulement » avant la distance parcourue indiquée, le consommateur recevra un pneu Paragon de remplacement au prorata, ce qui signifie que le consommateur devra assumer un pourcentage du coût de remplacement. Afin d'être couverts par la garantie limitée selon le kilométrage, tous les pneus doivent être correctement gonflés, équilibrés et permutés, et leur parallélisme réglé, selon les recommandations du fabricant du véhicule. Toutes les réclamations doivent être accompagnées de la facture d'achat originale ainsi que des factures de tous les services fournis en temps voulu. En tout temps, les frais de pose, d'équilibrage, de service et d'élimination, y compris les taxes applicables, doivent être assumés par le client.

### INTERVALLES ET MÉTHODES DE PERMUTATION DES PNEUS

La permutation régulière des pneus vise à prolonger leur durée de vie utile en permettant une usure uniforme de tous les pneus. Avant de procéder à la permutation des pneus, toujours consulter le manuel du propriétaire pour connaître les recommandations propres au véhicule. Si l'intervalle de permutation des pneus n'est pas précisé, les pneus doivent être permuts au moins tous les 10 000 km, ou au moins signe d'usure inégale. La première permutation est la plus importante. Effectuer la permutation des pneus selon les recommandations du fabricant du véhicule ou des pneus contribuera à uniformiser l'usure de chaque pneu et ainsi prolonger la durée de vie de l'ensemble des pneus. Il s'agit entre autres des pneus suivants : « pneus de secours temporaires », pneus unidirectionnels et pneus à sculpture asymétrique. De plus, les pneus avant et arrière de certains véhicules peuvent ne pas avoir les mêmes dimensions; ces pneus disparates font l'objet de restrictions quant à leur permutation. Vérifier le manuel du propriétaire pour connaître les recommandations en matière de permutation dans ces cas précis. Après la permutation des pneus, il convient de régler la pression des pneus en fonction de leur nouvelle position et de la charge qu'ils devront soutenir, et conformément aux recommandations du fabricant du véhicule. Les pneus sous-gonflés ou surgonflés peuvent entraîner une mauvaise tenue de route, une usure inégale de la bande de roulement et une consommation de carburant accrue. Si les pneus présentent une usure inégale, demander à un technicien de vérifier et corriger le parallélisme et l'équilibrage des roues, ou tout autre problème mécanique, avant la permutation des pneus.

### POLITIQUE D'AJUSTEMENT RELATIVE AUX AVARIES ROUTIÈRES PNEUS DE VÉHICULES DE TOURISME OU CAMIONNETTES

Si un pneu admissible présente une usure de la bande de roulement d'origine équivalente ou inférieure à 3/32 po au cours des deux années suivant la date d'achat, le pneu sera remplacé gratuitement par un pneu Paragon neuf comparable. Le pneu de remplacement sera installé et équilibré aux frais du propriétaire du véhicule. Les autres frais de service (permutation des pneus, réglage du parallélisme, etc.) ou les taxes applicables sont à la charge du client. Si un pneu admissible au remplacement gratuit n'est plus couvert par la période de garantie susmentionnée, le client doit assumer le coût d'un pneu de véhicule de tourisme ou de camionnette légère Paragon neuf comparable, calculé au prorata. Le concessionnaire doit déterminer ce coût en multipliant le pourcentage d'usure de la bande de roulement par le prix de détail courant de ce pneu au moment du remplacement en vertu de la garantie. Les frais liés à l'installation, à l'équilibrage et à tout autre service ou les taxes applicables sont à la charge du client.

### ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES PNEUS

Veuillez enregistrer les pneus PARAGON achetés au Canada sur le site [paragontires.ca](http://paragontires.ca)

TOUTES LES RÉCLAMATIONS AU TITRE DES GARANTIES DES PNEUS PARAGON DOIVENT ÊTRE SOUMISES AU POINT D'ACHAT.

